



## **Du 19 Mars au 2 Avril à Evry 2**

L'exposition « **Contrefaçon, la vraie expo qui parle du faux** » est un espace ouvert, scindé en 2 zones thématiques.

Chaque thème est identifié par un pylône introductif surmonté de néons monumentaux : des lettres capitales lumineuses de 3 à 4 mètres de long.

Les pylônes présentent l'éditorial du thème développé, localisent les cubes numérotés concernés par le sujet et proposent les « paroles des experts » en libre écoute.

Les 9 cubes de 2,5 m sur 2,5m en aluminium blanc sont tous différents, jouant avec les volumes, les trois dimensions, les éclairages, les sons, les iconographies (photos formats géants), le graphisme coloré, la typographie et la mise en scène des objets...

**Contrefaçon coupable ou copie légale ?**

**À qui profite le faux ?**

**Qui est lésé, qui est abusé ?**

**Sommes-nous des victimes ou des complices de l'industrie du faux ?**

**Question de choix ?**

**Non, questions de droit, questions d'argent et d'argent sâle...**

**Parfois même question de vie et de mort...**

## A : GARANTIR L'AUTHENTIQUE



Affirmer le lien entre un créateur et son oeuvre, garantir l'authenticité d'une marque, la qualité et l'origine d'un produit, c'est informer les citoyens. C'est aussi reconnaître aux auteurs des droits sur leurs créations grâce à la propriété intellectuelle et ses deux composantes :

- la propriété littéraire et artistique, qui protège les oeuvres de l'esprit,
- la propriété industrielle, qui protège les innovations technologiques, les marques, le design.

Aujourd'hui création et innovation sont un enjeu majeur du développement économique, un moteur de croissance pour les entreprises.

## MULTIMEDIA SUR PYLONE INTRO - PAROLES D'EXPERTS :

### - **Brevet et santé.**

Maurice Cassier, directeur de recherche au CNRS et professeur à l'EHESS.

Verbatim : « Si les brevets ont été instaurés à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle pour récompenser l'inventeur et encourager l'innovation industrielle, il apparaît, dès la création des lois de brevets, des discussions et des oppositions à l'idée d'établir des monopoles sur des médicaments... **les brevets sur les inventions médicales et pharmaceutiques ont des effets adverses sur la santé des populations et parfois sur l'innovation pharmaceutique elle-même.** Premièrement, les **prix des médicaments brevetés** sont inaccessibles pour les populations pauvres du sud, et même pour celles du nord quand elles ne disposent pas d'assurance santé...

Deuxièmement, des firmes de biotechnologie propriétaires de brevets sur des gènes d'intérêt médical se sont efforcées **d'instaurer des monopoles sur la fourniture de diagnostics génétiques** en exigeant la fermeture de laboratoires de tests hospitaliers. Troisièmement, la recherche pharmaceutique fondée sur les brevets **se détourne le plus souvent de l'innovation** thérapeutique destinée à des maladies qui affectent les pays à faible revenus : tuberculose, malaria, leishmaniose, maladie de Chagas....

Pour élargir l'accès aux traitements et pour stimuler les recherches thérapeutiques utiles pour les populations, on a vu ces dernières années se multiplier des initiatives... **L'objectif est d'associer l'accessibilité et la garantie des standards de qualité des médicaments génériques.** »

- **Le point de vue des laboratoires sur la question des brevets dans le domaine de la santé.** Christian Lajoux, Président de Sanofi -Aventis France, président du LEEM (Entreprises du médicament)

Verbatim : « La Propriété Industrielle constitue pour les entreprises de recherche une **condition essentielle de l'innovation**, indispensable à la découverte et au développement de nouvelles molécules destinées à soigner les populations et les générations à venir. Elle est un des éléments sur lesquels repose le modèle économique de l'industrie pharmaceutique....

C'est **le rôle du brevet de protéger pendant 20 ans une invention**... Le système des brevets apparaît donc équilibré dans la mesure où il permet à la fois la divulgation d'une découverte souvent majeure tout en accordant en contrepartie à son titulaire un monopole d'exploitation....

**L'accroissement de la contrefaçon touche aujourd'hui tous les médicaments.**

Cette activité, le plus souvent aux mains d'organisations criminelles internationales, est un fléau dont les conséquences en terme de santé publique présentent un risque majeur pour les populations et contre lequel les entreprises du médicament sont mobilisées partout dans le monde. »

# CUBE 1 : OEUVRES & AUTEURS



**Quels droits pour l'auteur ?** Déclaration universelle des droits de l'homme, article 27 : «Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.». Garantie de droits n'est pas garantie de revenus ; peu de créateurs vivent de leurs oeuvres. En 2008, 91% des auteurs inscrits à la Scam (Société civile des auteurs de multimédias) ont perçu moins de 10 000 euros de droits.

**Les droits de l'auteur.** Deux conceptions des droits d'auteur coexistent dans le monde. La France, depuis la Révolution, privilégie le créateur et lui accorde des droits moraux sur son oeuvre, alors que le « copyright » anglo-saxon avantage l'oeuvre, source de profit.

**Exceptions au droit d'auteur.** À titre d'exceptions, la loi permet dans certains cas bien définis l'utilisation de l'oeuvre sans autorisation de l'auteur, dont :

- Les représentations privées et gratuites pour la famille et les familiers seulement.
- La copie privée qui autorise la reproduction pour un usage privé, par exemple, d'un CD ou d'un DVD.
- Les citations courtes, critiques, pédagogiques, scientifiques, les revues de presse, la diffusion de discours publics à titre d'information.
- La photocopie d'extraits d'oeuvres pour l'enseignement et la recherche. Le CFC gère les contrats de reproduction et reverse des droits aux auteurs et éditeurs : 29,4 millions d'euros en 2008.

**Publier ou breveter ?** Les scientifiques partagent leurs idées et hypothèses, les publient. Les chercheurs français ont longtemps négligé les applications de leurs inventions, préférant publier plutôt que breveter. Aujourd'hui, cette valorisation est indispensable à la recherche. Elle constitue jusqu'à 50% des revenus des laboratoires universitaires aux Etats-Unis.

**Breveter pour exploiter.** Un laboratoire dépose un brevet sur un produit ou un procédé nouveau afin de bénéficier d'un monopole d'exploitation sur les débouchés industriels.



**Tout n'est pas brevetable.** Découvertes, théories scientifiques et mathématiques ne sont pas brevetables. Egalement exclus, les méthodes de traitement chirurgical, thérapeutique, diagnostics appliqués à l'homme...

**OEuvres et auteurs.** Les droits de l'auteur « seigneur de ce qu'il fait, invente et compose » s'affirme en France au XVI<sup>e</sup> siècle. La Révolution les favorise mais limite leur durée pour préserver le droit du public à accéder aux oeuvres littéraires. Au fil des siècles, la nature de la propriété intellectuelle s'étend aux multiples champs de la création et sa durée se précise.

**Qu'est-ce que l'oeuvre ?** Toute création originale matérialisée oralement, par écrit, sous forme de dessin, de film... (ni une idée ni un concept) est une oeuvre de l'esprit et peut être protégée, quels qu'en soient le genre, la forme d'expression, le mérite ou la destination. L'oeuvre doit être reconnue par son auteur et signée. Les originaux des lithographies ou photos ont un tirage limité.

**La Convention de Berne**, souvent modifiée depuis 1886, établit les fondements de la protection internationale des oeuvres littéraires et artistiques dans les 164 pays signataires.

Ses trois principes fondamentaux :

- Traitement national, même protection pour les oeuvres étrangères et nationales
- Protection automatique, aucune formalité n'est nécessaire
- Protection indépendante de celle du pays d'origine, sauf quand cette protection a cessé dans celui-ci.

**Qui est auteur ?** « Quel est le bien qui puisse appartenir à un homme, si un ouvrage d'esprit, le fruit de son éducation, de ses études, de ses veilles, de son temps, de ses recherches, de ses observations ; si les plus beaux moments de sa vie, si ses propres pensées, les sentiments de son coeur, la portion de lui-même la plus précieuse, celle qui l'immortalise, ne lui appartient pas ? » Denis Diderot, Lettre sur le commerce des livres, 1763.

## **OBJETS PHARES PARMIS LES NOMBREUSES PIÈCES EXPOSÉES**

**Ne manquez pas les films** d'Anne Jaffrenou, Joris Clerté et Joyce Colson, Scam / SACD / Sacem / ADAGP : **Le droit moral , Qu'est ce qu'une société d'auteurs ?** ,

**Qu'est ce qu'une oeuvre ? , Qu'est-ce qu'un auteur ?**

L'installation de **23 cerveaux en porcelaine**.

**Buste de Denis Diderot**, écrivain (1712-1784), moulage en plâtre d'après une sculpture en marbre, Jean-François Houdon, 1775. Atelier de moulage de la RMN

**Un auteur peut en cacher un autre :**

À l'aide de la poignée, tournez le disque pour découvrir qui se cache derrière ces drôles d'auteurs.

## CUBE 2 : PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

En France, depuis 1883, la protection de la propriété industrielle a pour objet les brevets d'invention, les modèles d'utilité, les dessins ou modèles industriels, les marques de fabrique, de commerce ou de service, le nom commercial, les appellations d'origine, ainsi que la répression de la concurrence déloyale. Elle garantit des avantages aux inventeurs, favorise l'innovation, encourage l'investissement, stimule la croissance économique en conservant un équilibre entre l'intérêt public et celui du créateur.



**Dessins et modèles.** Une forme esthétique, belle et originale caractérise un produit et augmente sa valeur marchande. Les créations ornementales, originales ou nouvelles sont protégées à la fois par le droit d'auteur et par la propriété industrielle en les déposant (en deux dimensions / dessins ou en trois dimensions / modèles) à l'Inpi.

### **Brevet, protection de l'innovation technique**

Délivré par les pouvoirs publics, le brevet donne une protection juridique à l'inventeur d'un produit, d'un procédé, d'un équipement, d'une application et lui permet de le faire connaître sans risque de pillage. Il lui confère un monopole d'exploitation de 20 ans dans le pays de dépôt qui peut être étendu à d'autres territoires. L'invention entre ensuite dans le domaine public et peut être exploitée par tous.

### **Brevet de montagnes artificielles à Paris**

SGDG ? Sans Garantie Du Gouvernement. Jusqu'en 1951, le brevet est accordé sans vérification de fiabilité d'où la mention SGDG. Il est donc essentiel de s'assurer, avant le dépôt d'une demande, de la fiabilité de l'invention.

**Les brevets dans le monde :** 1,85 millions de demandes de brevets ont été déposées en 2007 dans le monde, plus de 85% d'entre elles émanant de 10 pays seulement. Les dépôts de brevets provenant de la République de Corée et de Chine sont en nette augmentation.

En 2008, pour la première fois, une entreprise chinoise est arrivée en tête des déposants de demandes internationales. Source OMPI

**Combien ça coûte ?** L'obtention d'un brevet en France coûte 622 ! , 3925 Euros pour un brevet par la voie européenne.

### **Demandes de brevets déposées en 2007, dans les 20 principaux pays d'origine**

Japon 333 498

Etats-Unis 241 347

Chine 153 060

République de Corée 128 701

Allemagne 47 853

Russie 27 505

Royaume-Uni 17 375

France 14 722

Italie 9 255

République Démocratique de Corée 6 846

Canada 4 998

Espagne 3 267  
Australie 2 718  
Suède 2 527  
Pays-Bas 2 079  
Finlande 1 804  
Suisse 1 692  
Danemark 1 660  
Israël 1 615  
Belgique 454

## OBJETS PHARES PARMIS LES NOMBREUSES PIÈCES EXPOSÉES

**Combien de protections ?** Touchez le téléphone Nokia, ses différentes protections apparaîtront au fur et à mesure. Cet objet que nous utilisons tous les jours est une somme de créations intellectuelles et d'innovations industrielles dont le constructeur souhaite conserver la propriété ou dont il a acheté les droits à leur concepteur.



**La friteuse Actifry de SEB** permet, avec une seule cuillère d'huile, de frire des aliments et d'obtenir la même qualité gustative qu'avec un bain d'huile.

**Vélo Look 586.** De nombreux brevets ont été déposés afin de protéger les innovations présentes sur ce vélo ultra léger dont le cadre en carbone monobloc ne pèse que 940g.

### **Brevet de la Tour Eiffel**

**La T97.** La firme tchèque Tatra avait jugé que sa T 97 avait été copiée par la Coccinelle de Volkswagen. Elle avait reçu 3 millions de deutschemarks pour contrefaçon, après la Seconde Guerre mondiale

## CUBE 3 : ET DEMAIN ?



La propriété industrielle se heurte parfois à des contradictions. Comment appliquer le droit des brevets aux techniques spatiales, alors que la protection des droits intellectuels est nationale et le statut de l'espace « domaine de toute l'humanité » ?

**Et sur Internet ?** Certaines entreprises n'ont pas saisi la valeur marchande et stratégique des noms de domaine permettant d'accéder à un site Internet. Ne les ayant pas déposés, elles ont été victimes, comme la ville de Saint-Tropez et Interpol, des cyber squatteurs qui se les approprient.

**Et les logiciels ?** Les logiciels sont brevetés au Japon et aux Etats-Unis. En Europe, ils sont protégés par le droit d'auteur ; ne sont brevetées que les inventions portant sur des logiciels couplés à des systèmes d'applications industrielles.

**Sous les labels... la qualité ?** En France, près de 200 labels et normes s'appliquent à différents produits et services ! Ils garantissent la qualité d'un produit ou son origine et sont décernés par l'État ou un organisme international. Ne pas les confondre avec des prix ou mentions décernés par des organismes privés !

**Propriété industrielle.** Le droit de la propriété industrielle s'adapte aux nouvelles technologies, aux nouveaux champs de la recherche et aux besoins des sociétés. Les marques sont jalousement protégées et les hommes politiques eux-mêmes en déposent. Y aura-t-il un jour des brevets valables sur Mars ?

**Protéger la marque.** Combinaison d'un nom, d'un dessin, d'un slogan, parfois en trois dimensions, la marque sert à distinguer les produits ou services. Signe d'innovation, de qualité, de notoriété, elle est un capital pour l'entreprise, une information pour l'acheteur. La France, patrie du luxe et de la gastronomie, dépose plus de marques que de brevets.



**Politique déposée.** Séduire les électeurs, une stratégie des hommes politiques qui passe par l'utilisation de slogans. *Yes we can* de Barak Obama a été déposé à titre de marque aux États-Unis et dans de nombreux pays dont la France.

**Protéger le savoir-faire.** Le savoir-faire du Groupe Chantelle, corsetier depuis 1876, garantit technicité, confort et beauté des soutiens-gorge destinés à des femmes aux formes très différentes. Matériaux, coupes et tailles sont la clé du « bien-aller ».

## **OBJETS PHARES PARMIS LES NOMBREUSES PIÈCES EXPOSÉES**

**Les 36 tailles d'un seul modèle de soutiens-gorge Chantelle (C chic),** soit 8 profondeurs de bonnets et 6 longueurs de dos. La précision des gabarits est un des atouts de la marque. l'audiovisuel sur l'histoire d'un médicament réalisé par Denis van Waerebeke.

**Sous les labels... la qualité ?** Label Rouge, AB, ABE, AOC, AOP, IGP, STG, Produit certifié, Max Havelaar, Médaille concours agricole, Reconnu saveur de l'année... Que garantissent vraiment ces labels ? Cette manipulation propose au visiteur de déplacer le lecteur d'un code barre devant chaque objet pour le découvrir.

## CUBE 4 - Les Faux dans la Maison

Grâce à cette table interactive, les élèves essaieront de repérer les objets de contrefaçon qui peuvent se cacher dans une maison, et celle-ci en abrite beaucoup !



## B : COMBATTRE LE FAUX



La contrefaçon, c'est le viol des droits de la propriété intellectuelle. Elle profite illégitimement des investissements réalisés par les titulaires des droits. Elle met en danger les droits du travail, la sécurité des consommateurs, l'économie en général. La lutte internationale contre la contrefaçon s'organise.

### MULTIMEDIA - PAROLES D'EXPERTS

- **Le piratage, une pratique néfaste.** Pierre-Yves Gautier, agrégé des facultés de droit, professeur à l'université Panthéon-Assas.

Verbatim : « La contrefaçon n'est pas seulement l'affaire des bandits proposant des faux aux consommateurs : c'est aussi de façon beaucoup plus quotidienne, des actes à portée de chacun d'entre nous... **Pourquoi n'y a-t-il pas de sentiment de culpabilité pour le téléchargement illicite ?** Parce que c'est amusant, gratuit, à la portée de tous et que la fantastique technologie le permet ? Pourtant, **cela revient à dérober quelque chose à quelqu'un**, mais évidemment, c'est moins stressant et moins dangereux que de le prendre dans son portefeuille ou sur les rayons d'un magasin physique... Quelles sont les solutions ? il y a sans doute des modèles à trouver, il y a peut-être des sanctions à prendre. En attendant, **il est souhaitable et c'est un des buts de cette exposition, que chacun d'entre nous prenne conscience des dommages que lui-même, peut causer aux créateurs.** « Le contrefacteur, c'est peut-être toi, fais-toi ta propre opinion ».

La France a toujours montré l'exemple : les premières lois sur la protection de la propriété intellectuelle, remontent à la Révolution (1791). Continuons à le faire... »

- **La lutte anti-contrefaçon : des intérêts divergents à harmoniser sur le plan international.** Jérôme Fournel, directeur général des douanes et des droits indirects. Verbatim : « **Parce que la contrefaçon inonde aujourd'hui le marché mondial, une riposte internationale est nécessaire...** La douane, qui saisit chaque année plusieurs millions de contrefaçons, lutte quotidiennement contre cette menace en s'appuyant sur la coopération internationale. **Pour lutter contre cette criminalité internationale organisée, il faut d'abord bien connaître son ennemi.** Le plus souvent, les usines de production sont à l'étranger. Ces délocalisations sauvages profitent de faibles coûts de main d'oeuvre et de normes sociales et environnementales limitées... Les profits tirés de ces trafics sont considérables. **C'est pourquoi ce phénomène international est particulièrement préoccupant.** Les contrefaçons sont de plus en plus dangereuses pour la santé et la sécurité du consommateur, et déjà une entreprise sur deux est concernée en France par ce fléau... **Dans tous les pays, nous devons parler le même langage juridique** pour combattre la contrefaçon avec les mêmes armes juridiques et les mêmes pouvoirs. C'est le rôle du prochain Accord commercial anti-contrefaçon (ou ACTA) en cours de négociation... **Enfin, pour que ces actions soient efficaces, vous aussi devez être vigilant,** car la contrefaçon s'introduit aujourd'hui dans tous les foyers. L'observatoire européen de la contrefaçon va d'ailleurs évaluer prochainement l'ampleur du phénomène dans l'Union européenne... »

## **CUBE 5 : : AVOIR L'OEIL**



Distinguer le vrai du faux demande de l'attention. Avez-vous l'oeil pour déceler les différences qui vous permettront d'acheter en toute sécurité ?

**Vérifier sa monnaie.** Malgré les signes de sécurité des billets en euros, les faussaires parviennent à sévir. Les faux billets se revendent en gros à 40 ou 60% de leur valeur. La France, comme d'autres pays européens, est touchée par le faux monnayage. À l'époque du Franc, ce phénomène existait dans des volumes plus importants.

**Un faussaire, « Dédé la boulange ».** En 1945 André Loiseau, dit « Dédé la boulange » et sa bande sont arrêtés pour avoir écoulé de faux billets de 1000 francs. Ses billets ne portant pas la mention des articles du code pénal punissant les faux-monnayeurs, il n'est condamné qu'à 5 ans de prison au lieu du bagne et à 2 650 000 francs d'amende.

**Le « Cézanne des faux billets ».** En douze ans, Ceslaw Bojarski fabrique dans son sous-sol pour 300 millions de



francs (soit environ 45 millions d'euros) de faux billets. Il est condamné en 1964 à 20 ans de prison. Ses billets sont si bien imités que la Banque de France accepte, c'est exceptionnel, de rembourser les victimes de bonne foi !

### **Que dit le code pénal ?**

En cas de faux, remettez le billet à une banque : attention, faire circuler un faux billet après l'avoir découvert est passible de sanction.

Contrefaçon, falsification de billets en cours : 30 ans de réclusion 450 000 euros d'amende.

Détention ou transport de fausse monnaie en bande organisée : 10 ans de réclusion 30 ans de réclusion, 150 000 euros d'amende, 450 000 euros d'amende

Remise en circulation d'un billet reconnu comme faux : 7 500 euros d'amende

**Contrôler les produits.** Faussaires et contrefacteurs s'attaquent à tous les produits connus pour les copier et en tirer profit. Leurs techniques de production évoluent avec celles des producteurs du vrai. L'œil d'un expert est souvent nécessaire pour discerner le produit faux, qu'il s'agisse de contrefaçon d'objets, de monnaies ou d'oeuvres d'art.

**Expertiser les oeuvres.** Le faux en art est une industrie vivant de la crédulité des amateurs ! Douaniers, policiers et gendarmes traquent les faux artistiques aux frontières mais également sur les marchés et dans les boutiques. Tout tirage, non autorisé par l'auteur, d'une lithographie ou d'un bronze, est un faux, puni de 3 ans de prison et de 300 000 euros d'amende maximum.

**Attention, plagiat !** Copie d'une oeuvre littéraire, le plagiat porte sur « l'emprunt » de sa structure, de personnages, de formulations. Des logiciels rendent aisée la recherche de plagiat de textes littéraires, d'articles de presse, mais aussi de thèses et de devoirs scolaires.

### **OBJETS PHARES PARMIS LES NOMBREUSES PIÈCES EXPOSÉES**

**Savez-vous acheter ?** Vigilant, naïf ou complice ? Répondez aux questions du quiz et découvrez quel acheteur vous êtes.

**Vrai ou faux ?** Reconnaître un faux antique demande de recueillir un faisceau de preuves scientifiques, historiques et de savoir les interpréter. Ce jeu invite le visiteur à se mettre dans la peau d'un conservateur du Louvre pour analyser deux têtes égyptiennes. S'agit-il de véritables antiquités ou de faux ?

**Filigrane, nombre à couleur changeante, hologramme** sont des éléments réalisés respectivement par la Banque de France (papeterie de la direction générale de la fabrication des billets), la société SICPA et la société Hologram Industries.

### **Apprenez à reconnaître les signes de sécurité intégrés aux billets en euros**

**Copie papale :** Léon X et deux cardinaux.

**Distributeur de cartes lenticulaires :** Servez-vous. Prenez une carte et glissez-la dans votre portefeuille. Elle vous permettra de vérifier vos billets d'euros. (Cartes aimablement fournies par la Banque centrale européenne.)

## CUBE 6 CONTRÔLE > PRODUITS



### MULTIMEDIA :

#### **Produits contrefaits en prison**

**Contrôle > produits** : la contrefaçon se généralise. Aux produits de luxe s'ajoutent les produits de grande consommation. Si leur apparence est parfois proche de l'original, leur nature peut être dangereuse, voire toxique. Éviter la copie, reconnaître les produits contrefaisants nécessitent la collaboration des fabricants avec les pouvoirs publics et la vigilance des consommateurs.

**À l'autre bout de la chaîne.** La main d'oeuvre de la contrefaçon, souvent très jeune, travaille dans des conditions d'hygiène et de sécurité déplorables et ne bénéficie d'aucune

législation du travail.

**Contrefaçon et médicaments.** La contrefaçon des médicaments frappe les pays où l'accès aux soins est difficile et les systèmes de santé coûteux. Certains médicaments ne contiennent pas de principes actifs, d'autres sont mal dosés ou contiennent des substances toxiques voire mortelles.

**La carte des médicaments qui tuent.** Selon l'OMS, en 2007, la contrefaçon de médicaments a représenté 10% du marché pharmaceutique mondial et généré 50 milliards de dollars de chiffres d'affaires (37,2 milliards d'euros).

- 30% des médicaments sont des contrefaçons dans certaines zones d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique sub-saharienne.
- 10% dans les économies émergentes mais 20% dans beaucoup des ex-républiques soviétiques.
- moins de 1% dans les pays riches, mais 50% des ventes illégales sur internet concernent des médicaments de contrefaçon.

### **OBJETS PHARES PARMIS LES NOMBREUSES PIÈCES EXPOSÉES**

**Arrêt sur contrefaçons**, film sur la contrefaçon de Nike en Russie.

**La carte des médicaments qui tuent.**

## CUBE 7 : PRODUITS À LA TRACE

Garder la confiance du consommateur exige de garantir la traçabilité et l'inviolabilité du produit, de l'usine au revendeur. Les procédés de sécurisation sont de plus en plus sophistiqués et souvent tenus secrets : traceurs ADN, puces, hologrammes, fi lms... Plus de 300 procédés existent aujourd'hui. Aucun n'est incopiable.

**Au coeur de l'hologramme.** Coûteux à produire, difficile à reproduire, l'hologramme apposé sur de nombreux produits, des sacs de ciments aux billets de concert, permet de vérifier l'authenticité du produit par l'observation. Quelles informations se cachent au coeur d'un hologramme ?

**Faux trésors.** Douze crânes de cristal, dont trois figurent dans des collections nationales, ont longtemps été considérés comme des trésors aztèques représentant le dieu qui règne sur le monde des morts. Hélas les analyses démontrent qu'il s'agit de faux, sans doute réalisés au XIX<sup>e</sup> siècle.

**Fraude scientifique.** Les fausses découvertes scientifiques existent aussi en biologie et en médecine, comme le prétendu clonage humain du Professeur coréen Hwang Woo-Suk en 2004. Les publications des résultats et la reproduction des recherches permettent de découvrir ces fraudes qui représenteraient moins de 1% des publications.

**Vous avez dit bizarre ?** Quand les naturalistes anglais reçurent une peau d'ornithorynque, en 1798, ils cherchèrent les coutures, persuadés qu'il s'agissait d'une imposture. Mais l'ornithorynque était un faux « faux », l'animal existait bien.

**Traquer la contrefaçon.** La mondialisation de la production ainsi que l'augmentation du volume des échanges rendent difficile le contrôle des flux de marchandises et favorisent la contrefaçon. La traçabilité des produits authentiques est une nécessité pour les entreprises qui collaborent avec les autorités pour repérer les lieux de production du faux et démanteler les circuits internationaux.

**À la source de la contrefaçon : Production du vrai.** Les transferts de savoir-faire vers les pays à main d'oeuvre bon marché, les transports aisés, la fluidité des échanges monétaires permettent de produire en masse et à moindre coût, loin des lieux de consommation. Est-ce une opportunité pour la contrefaçon ?

**Production du faux.** Nécessité de développement rapide, besoin de devises fortes ou de produits au moindre coût, appareil légal laxiste, culture différente du vrai et de la copie, désir de revanche sur les pays développés sont des facteurs qui expliquent l'importante production de contrefaçons de nombreux pays.



**Drogue ou contrefaçon ?** Le crime organisé et les groupes terroristes développent

leurs activités de contrefaçon : les profits sont plus importants, les risques moindres, les sanctions plus légères que dans le trafic de drogue...

**Contrefacteurs, criminels organisés**

La production massive de contrefaçons demande des investissements importants. Une industrie parallèle se développe, profitant tant aux organisations criminelles et terroristes qui diversifient ainsi leurs activités et recyclent leurs profits.

## OBJETS PHARES PARMIS LES NOMBREUSES PIÈCES EXPOSÉES

**Objets avec hologramme** permettant leur traçabilité : identification et authentification. Prêt : *Hologram Industries*

**Audiovisuels** sur les jouets et textiles importés et contrefaits

**Une enquête de 7 ans**, audiovisuel sur le piratage informatique. Microsoft.

**Le trafic mondial de contrefaçon** par la Douane (DGDDI)

**Tournez les pages du livre virtuel Cantatrix sopránica L.** La carrière d'un chercheur évolue selon les publications de ses articles. Certains n'hésitent donc pas à utiliser ceux de leurs étudiants, copier leurs pairs ou falsifier leurs recherches. Georges Perec, quant à lui, a parodié une communication scientifique. Première publication en volume : Seuil, collection «La Librairie du XX<sup>e</sup> siècle», 1991.

## CUBE 8 : SUR LES ÉTALS

La contrefaçon est aussi produite sur le territoire national : assemblage de fausses pièces importées, fabrication d'adaptateurs pour consoles de jeux, production de CD et DVD pirates, faux objets d'art et antiquités. Gendarmerie, police et douane enquêtent sur les lieux de distribution, remontant les filières jusqu'aux producteurs ou aux diffuseurs. La Justice lance alors les poursuites.



**La lutte en action.** Par conteneurs entiers ou par « transport de fourmis », la contrefaçon s'infiltré illégalement et se retrouve en vente sur les trottoirs, les marchés, dans la grande distribution et sur Internet... De nombreux organismes européens et nationaux s'adaptent à ces formes de distribution nouvelles pour mieux combattre la propagation du faux.

**Internet, continent du faux.** L'explosion du commerce en ligne généralise la vente à distance et la livraison postale. La délocalisation et l'anonymat des vendeurs favorisent la contrefaçon. Pour limiter la cyber délinquance, sites de vente et titulaires de marques développent des « bonnes pratiques ». Le 16 décembre 2009, une Charte de Lutte anticontrefaçon sur Internet a été signée entre des titulaires de droits de propriété industrielle et de plateformes de commerce électronique. La surveillance du Net se structure. Plus de 600 000 articles ont été saisis en 2008 par les douaniers français sur ce vecteur.

**Le net sous surveillance** : cyberdouane, cyberpolice, cybergendarmerie assurent la veille sur Internet, identifiant les offres prohibées, les vendeurs, les traces laissées par les acheteurs. Une plate-forme, *Pharos*, créée en 2008, fait appel aux particuliers et aux professionnels pour dénoncer les contenus illicites sur Internet. Enfin, les sites de vente sont appelés à exclure toute proposition de produits suspects.

### **Les mauvaises pratiques**

Attention aux faux sites qui utilisent des noms de marques et proposent des faux. Attention également aux sites qui laissent circuler la contrefaçon. Sur ces sites, les industriels font surveiller les réseaux par des officines privées qui appâtent les consommateurs par de fausses annonces et remontent jusqu'à leur adresse informatique. Exemple de faux site *Nike* basé en Chine [www.nike-fr.com](http://www.nike-fr.com)

### **OBJETS PHARES PARMIS LES NOMBREUSES PIÈCES EXPOSÉES**

#### **Le sol du cube recouvert de produits textiles détruits par les services des Douanes**

**L'atelier de fabrication** de fausses chaussures en plastiques Spiderman de la société Marvel tout récemment saisi par les Douanes à l'aéroport de Roissy en provenance de la Chine.

**Suivez l'enquête !** Selon les zones de responsabilité territoriales, la gendarmerie ou la police nationale diligente l'enquête.

**Audiovisuel : Médicaments, contrefaçons dangereuses.** En France, la chaîne de distribution des médicaments, totalement sécurisée jusqu'aux pharmacies, protège le grand public de la contrefaçon. Par ailleurs la réglementation liée au monopole du pharmacien interdit la vente de médicaments sur Internet. Acheter des médicaments sur Internet est dangereux : 50% des ventes illégales de médicaments sur Internet sont des contrefaçons